



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget

Contrat Eau et Climat 2026-2028



Septembre 2025



Table des matières

A)	INTRODUCTION	3
B)	PRESENTATION GENERALE	3
B1	Le territoire du contrat	3
B1-1	Les données générales du BV du lac du Bourget.....	3
B2	La structuration des acteurs de l'eau	6
B2-1	L'eau potable	7
B2-2	L'assainissement	8
B2-3	Gestion des eaux pluviales	9
B2-4	La GEMAPI.....	9
C)	LES ENJEUX EAU SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT EAU & CLIMAT	10
C1	Les enjeux EAU au regard du SDAGE et du PBACC.....	10
C1-1	La gestion des milieux aquatiques	10
C1-2	La ressource en eau.....	12
C1-3	La qualité de l'eau	14
C1-4	Le pilotage et la gouvernance du contrat.....	16
C1-5	La stratégie de communication et de sensibilisation	17
C1-6	Les démarches prospectives et participatives.....	17
C2	Les autres enjeux Eau	17
D)	LES ACTIONS DU CONTRAT EAU & CLIMAT	18
D1	La contribution du contrat aux enjeux SDAGE et PBACC	18
D1-1	La gestion des milieux aquatiques	18
D1-2	La ressource en eau.....	20
D1-3	La qualité de l'eau	24
D2	L'instance de gouvernance du contrat	26
D3	Le CISALB : la structure porteuse du contrat.....	26
D3-1	Les statuts du CISALB	26
D3-2	Les missions du CISALB dans le cadre du contrat.....	27
D3-3	Les moyens humains et financiers sur le contrat	27
D4	La stratégie sensibilisation et de communication	29
D5	L'adéquation du contrat avec les moyens prévus.....	32
D6	Les indicateurs de suivi du contrat	33
E)	LE CONTRAT.....	34
	Article 1 - Objet du contrat	34
	Article 2 - Périmètre et structure porteuse	34
	Article 3 - Durée du contrat	34
	Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier	35
	Article 5 – Engagements des signataires	35
	Article 6 - Modalités de pilotage, suivi et évaluation du contrat	37
	Article 7- Modification et résiliation	37

Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat

Annexe 2 : Tableau récapitulatif financier du contrat

Annexe 3 : Fiches actions du CISALB, de Grand Chambéry et de Grand Lac

A) INTRODUCTION

Le CISALB porte depuis 25 ans des démarches contractuelles avec l'agence de l'eau et l'Etat. 4 contrats de bassin versant ont ainsi été mis en œuvre sur notre territoire (2002-09, 2011-17, 2019-22, 2023-24). Fort de cette expérience et de cette volonté d'agir, le CISALB s'engage dans une nouvelle démarche : un contrat Eau & Climat.

Il s'agit de poursuivre notre gestion globale de l'eau, à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget, avec comme objectifs de :

- *Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques,*
- *Préserver les ressources en eau et la qualité des eaux brutes des captages, de réduire les fuites dans les réseaux et de porter une politique de sobriété des usages,*
- *D'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et de porter une gestion intégrée des eaux pluviales,*
- *De prolonger la démarche territoriale de réduction des substances dangereuses.*

A l'instar des précédentes démarches, le CISALB demeure la structure porteuse de ce nouveau contrat.

Grand Chambéry et Grand Lac assurent la maîtrise d'ouvrage des actions portant sur le petit cycle d'eau, tandis que le CISALB assure celle des actions sur le grand cycle de l'eau.

La gouvernance de ce contrat sera assurée par le Comité de bassin versant du lac du Bourget.

B) PRESENTATION GENERALE

B1 Le territoire du contrat

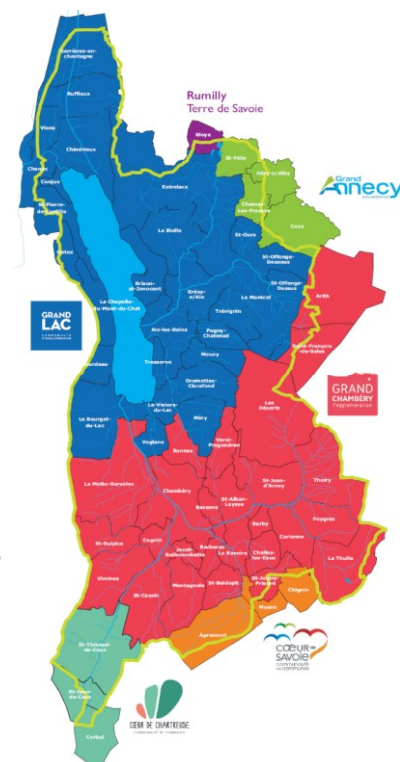
Le contrat porte sur l'intégralité du bassin versant du lac du Bourget et sur une partie du bassin versant du Chéran (territoire couvert par 14 communes de Grand Chambéry).

B1-1 Les données générales du BV du lac du Bourget

❖ Le territoire du bassin versant du lac du Bourget

Le bassin versant se caractérise comme suit :

- *Superficie de 582 km²,*
- *Population de 222 000 habitants,*
- *64 communes (aucune commune en FFR ou ZRR),*
- *6 EPCI : Grand Chambéry (Savoie), Grand Lac (Savoie), Cœur de Chartreuse (Savoie et Isère), Cœur de Savoie (Savoie), Grand Annecy (Haute-Savoie) et Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie).*
- *Un SCOT porté par Métropole Savoie,*
- *Un PLUi sur Grand Chambéry et sur Grand Lac,*
- *Le CISALB, qui regroupe les 6 EPCI du bassin versant, exerce la compétence GEMAPI et est labellisé EPAGE. C'est la structure porteuse des :*
 - Contrats de bassin versant (4 contrats entre 2000 et 2025),
 - PAPI (3 contrats dont le dernier PAPI 2021-2026 en cours),
 - PTGE (le PGRE 2016-2023 a fait l'objet d'un bilan présenté et validé en comité de bassin).



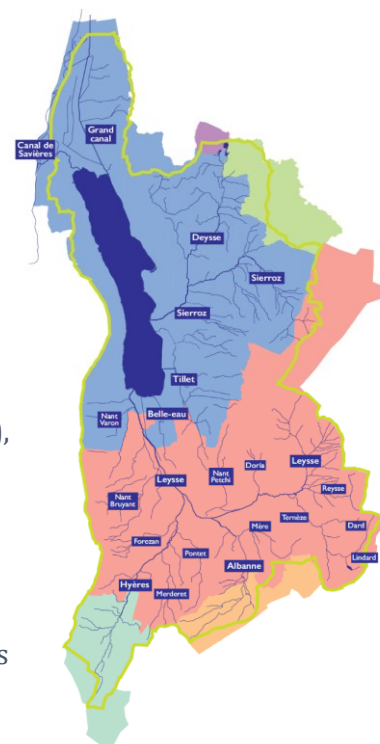
- Les principales activités économiques liées à l'usage de l'eau sont la fabrication industrielle (fibre de verre, plaque de plâtre), l'agroalimentaire, le traitement et l'élimination des déchets, le chauffage urbain, le traitement de surface, les blanchisseries et la SNCF.

Les agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac couvrent 90% de la superficie du bassin versant et concentrent 97 % de la population.

❖ Les masses d'eau du bassin versant du Lac du Bourget

Le bassin versant du Lac du Bourget (HR_06_08) compte :

- 21 masses d'eau superficielles :
 - Le lac du Bourget (FRDL60),
 - Le bassin versant de la Leysse : la Leysse amont (527a), le Ternèze (11988), le Nant Petchi (11972), la Mère (11021), l'Albanne (528), le torrent du Rousselet (13010), le Merderet (11387), l'Hyères (1487), le Nant Bruyant (11051), le Merderet / Rau des Marais (13004), la Leysse aval (527b),
 - Le bassin versant du Tillet : le Nant de Drumettaz (10403) et le Tillet (1491),
 - Le Belle-Eau (529),
 - Le bassin versant du Sierroz : la Monderesse (11646), l'Albenche (10682), le Sierroz amont et la Deysse (526a) et le Sierroz aval (526b),
 - Le Canal de Chautagne (1484),
 - Le Canal de Savières (525).
- 2 masses d'eau souterraines :
 - Les alluvions de la plaine de Chambéry (FRDG304),
 - Les alluvions du Rhône et du marais de Chautagne et de Lavours (FRDG330).



❖ L'état du bassin versant vis-à-vis de l'atteinte du bon état

Sur les 21 masses d'eau superficielles, l'état des lieux de 2024 fait ressortir les points suivants :

- 6 ME sont en **bon** état écologique,
- 7 ME sont dans un état écologique **moyen**,
- 3 ME sont dans un état écologique **médiocre**,
- 1 ME est dans un état écologique **mauvais**,
- 4 ME ne sont pas renseignées,
- 5 ME ont un objectif d'état écologique pour 2015,
- 4 ME ont un objectif d'état écologique pour 2021,
- 12 ME ont un objectif d'état écologique pour 2027,
- La situation de l'état chimique est passé de 20 ME en bon état (2019) à aucune ME en bon état (2024) du fait des PFAS.

Sur les 2 masses d'eau souterraines, il faut signaler que :

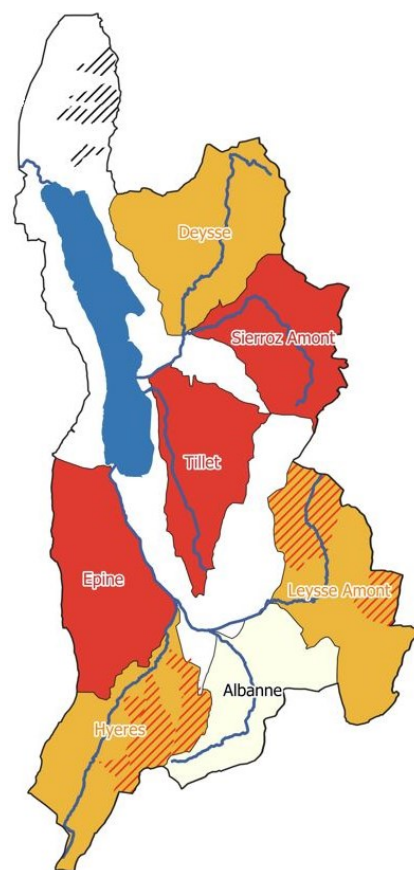
- Les 2 MESO ont déjà atteint les objectifs quantitatifs et chimiques,
- Les 2 MESO ont fait l'objet d'une étude de définition des zones de sauvegarde exploitées (ZSE),
- Les 2 MESO nécessitent la mise en œuvre d'actions de préservation du bon état quantitatif.

Concernant l'état quantitatif :

- Le SDAGE classe le bassin versant du lac du Bourget en **déséquilibre quantitatif** sur les eaux superficielles,
- Il ressort de la mise à jour du bilan quantitatif du bilan du PGRE, réalisé par sous bassin (cf. la carte ci-jointe) que :
 - 3 sous-bassins versants sont classés en déficit quantitatif (rouge),
 - 3 sous-bassins versants sont classés en équilibres précaires (orange) avec des déficits localisés,
 - 1 sous-bassin versant est classé en équilibre (Albanne).

A propos des pressions majoritaires s'exerçant sur les ME, le tableau ci-dessous renseigne le nombre de ME concernées par type de pression (état 2019) :

Problèmes à traiter	Nbre de ME superficielles
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	3/21
Pollutions par les nutriments agricoles	3/21
Pollutions par les pesticides	6/21
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	8/21
Prélèvements d'eau	11/21
Altération du régime hydrologique	12/21
Altération de la morphologie	9/21
Altération de la continuité écologique	3/21



Le bassin versant est ciblé pour une démarche eau et substances (problématique vis-à-vis des pollutions domestiques, industrielles et agricoles).

❖ Les enjeux GEMA

Depuis 2000, le CISALB a animé 4 contrats de bassin versant, permettant ainsi d'afficher un bilan positif en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

- 13 km de rivières **restaurées** et 18 seuils **supprimés**,
- 650 Ha de zones humides mises « **sous cloche** », 14 Ha **restaurées** et 30 Ha **créées**,
- 30 ha de décharges **réhabilités**,
- 350 entreprises **mises en conformité** / 200 demandes d'aides,
- 10 ans d'actions sur la gestion de la ressource en eau avec un PGRE réalisé,
- 36 communes engagées dans **Eau climat, on agit !** (4 M€ d'investissement),
- 351 000 m³ d'eau **économisés**,
- 2,2 M m³ d'eau **non gaspillés** par des fuites,
- 15,6 Ha désimperméabilisés et 4Ha désimperméabilisés dans **EAU climat, on agit !**,
- 1,6 M m³ **substitués** pour la mise en place de débits réservés aux sources,
- 15% de surface de roselières en plus sur lac du Bourget grâce à la baisse de 40 cm tous les 4 ans.

Les enjeux prioritaires restent les mêmes :

- Restaurer les rivières et les zones humides,
- Organiser le partage de la ressource en eau et adapter les usages au changement climatique,
- Maintenir des débits suffisants pour garantir la biodiversité aquatique en rivière,
- Lutter contre les espèces invasives,
- Lutter contre toutes les formes de pollutions.

❖ Les enjeux PI

Depuis 2003, le territoire a porté 3 PAPI ; le dernier étant animé par le CISALB depuis 2021. Le bilan de ces PAPI est très important en termes de travaux et de politique de prévention contre les inondations :

- *Aménagement du bras de décharge de la Leysse (7,8 M€ HT),*
- *Aménagement de la confluence Leysse-Albanne (6 M€ HT),*
- *Confortement des digues de la Leysse entre le pont des Allobroges et le pont de l'A41 (17 M€ HT),*
- *Confortement des digues du Sierroz à Aix-les-Bains (2, 4 M€ HT),*
- *Travaux du Nant Petchi (6,25 M€ HT),*
- *Création du bassin du Combo (1,1 M€ HT),*
- *Travaux sur l'Hyères (3,5 M€ HT),*
- *Agrandissement et confortement du bassin de Garins (0,55 M€ HT),*
- *Confortement de la digue RD de la Leysse entre les ponts de l'A41 et du Tremblay (2,8 M€ HT),*
- *Création de 4 plages de dépôts sur le Nant Clair, le Saumont, le Vinan et le Toron,*
- *Réalisation de 150 diagnostics de vulnérabilité.*

Les enjeux prioritaires restent les mêmes :

- *En cas de crue centennale, près de 15 000 personnes seraient touchées par les inondations. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passerait à 40 000,*
- *Environ 10 000 habitations sont situées dans une zone inondable de crue centennale. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passerait à 20 000,*
- *Environ 17 500 emplois se situent dans une zone inondable de crue centennale. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passerait à 45 000,*
- *Des zones d'activités économiques comme celle de Bissy-Erier (Chambéry, La Motte-Servolex) sont particulièrement exposées en cas de défaillance de digues (notamment sur l'Hyères) ou tout simplement lors de ruissellements urbains intenses comme en 2015. Autre exemple, Savoie Technolac est exposé aux crues du lac et à une défaillance des digues de la Leysse,*
- *Près de 200 établissements recevant du public (ERP) sont présents dans ces zones à risques. Parmi eux, 45 ERP sont jugés sensibles (accueil d'enfants, de personnes âgées, services utiles à la gestion de crise comme des services techniques, des équipements).*

La stratégie du CISALB se décline sur 5 objectifs :

- *Améliorer la résilience du territoire,*
- *Prendre en compte la GEMAPI dans l'aménagement du territoire,*
- *Gérer les digues avec une ambition forte de restauration écologique des milieux aquatiques,*
- *Protéger la population en privilégiant la réduction de la vulnérabilité,*
- *Consolider la gouvernance GEMAPI.*

B2 La structuration des acteurs de l'eau

Les principaux acteurs de l'eau du bassin versant du lac du Bourget sont :

- **Grand Chambéry** : communauté d'agglomération compétente sur le petit cycle de l'eau,
- **Grand lac** : communauté d'agglomération compétente sur le petit cycle de l'eau,
- **CISALB** : syndicat mixte compétent sur la GEMAPI et la protection et la mise en valeur de l'environnement (PMVE).

Le CISALB est composé de 6 EPCI membres dont Grand Chambéry (5 élus) et Grand Lac (5 élus). Les 4 autres EPCI disposent chacun d'un élu.

B2-1 L'eau potable

❖ Grand Chambéry

Les factures d'eau sont calculées selon la méthode du prorata temporis, répartition des consommations proportionnellement aux tarifs votés. Le prix de l'eau indiqué ne comprend pas les abonnements eau potable et eaux usées (pour le profil de facturation « domestique »). La facture d'eau est calculée par tranches de consommation. Il existe 3 tarifs pour l'eau potable et pour l'assainissement. Les tarifs concernent les m³ consommés au cours de l'année. Le prix du m³ d'eau est de **1,72 €HT** pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

Tarif de l'eau au m ³ HT	Conso < 30 m ³	Conso entre 30 m ³ et 250 m ³	Conso > 250 m ³
Fourniture d'eau potable	0,80 €	1,72 €	1,836 €

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (indicateur P108.3 de SISPEA) est de 95%. En effet, Grand Chambéry exploite 66 captages (54 en ressources principales et 12 en secours). 47 bénéficient d'une DUP approuvée par AP d'instauration des périmètres de protection.

En date de fin 2024, l'agence de l'eau dénombre 31 compteurs de prélèvements sur la ressource non conformes sur les 38 déclarés.

Le programme pluriannuel d'investissement de Grand Chambéry ainsi que l'activité des services d'exploitation est fondée sur plusieurs documents d'orientations majeurs :

- *Etude de restructuration des ouvrages d'eau potable de Barberaz (2017),*
- *Etude dimensionnement et restructuration d'ouvrages AEP de Saint-Cassin (2017),*
- *Etude dimensionnement et restructuration d'ouvrages AEP de La Thuile (2017),*
- *Le schéma directeur de sécurisation des Bauges (2018 dont une mise à jour sectorielle est en cours afin d'intégrer les perspectives de nouvelles ressources),*
- *Le diagnostic des grands réservoirs (2024) avec priorisation des travaux nécessaires,*
- *L'analyse multicritère annuelle qui permet de prioriser les interventions de renouvellement de réseaux (lutte contre les fuites),*
- *Les rapports de passage caméra et diagnostics des puits (2024),*
- *Diagnostic exhaustif des captages et plan d'action de réhabilitation (2018 / 2020),*
- *Plan d'actions issu des non-conformités réglementaires PFAS,*
- *PGSSE, plan ORSEC,*
- *EVP (CISALB / SMIAC) et PGRE,*
- *Bilan ressource / besoins Epine (2019) et modélisation du réseau (2017 et MAJ 2019 et 2025),*
- *Bilan ressources / besoins du Plateau de la Lysse (2019, modélisation 2017 avec MAJ 2019),*
- *Bilan ressources / besoins de Verel-Pragondran (2019).*

Sur la base de ces études, la réalisation d'un schéma directeur est prévu en 2026.

❖ Grand Lac

Il n'existe pas de prix de l'eau unique sur Grand Lac qui poursuit sa convergence tarifaire. L'harmonisation des tarifs communaux doit être atteint en 2028. Le prix du m³ d'eau de la ville centre qui compte la moitié des abonnés est de **2,125 €HT** pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

En date de fin 2024, l'agence de l'eau dénombre 32 compteurs de prélèvements sur la ressource non conformes sur les 34 déclarés.

Un schéma directeur a été actualisé en septembre 2025 qui recense l'ensemble des études réalisées ou en cours de réalisation. Il fait l'état :

- des bilans Ressources/besoins actualisés et selon une méthodologie harmonisée,
- du plan d'action de réduction des fuites,
- de l'état de la qualité de la ressource.

B2-2 L'assainissement

❖ Grand Chambéry

Le prix du mètre cube d'eau collecté et traité est de 1,455 €HT pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

Tarif de l'eau au m ³ HT	Conso < 30 m ³	Conso entre 30 m ³ et 250 m ³	Conso > 250 m ³
Redevance eaux usées	0,80 €	1,455 €	1,569 €

Les travaux programmés dans le cadre du présent contrat et plus globalement dans la programmation pluriannuelle d'investissement de Grand Chambéry sont issues du diagnostic permanent et périodique (2024 par système d'assainissement avec MAJ annuelle) et sur des études spécifiques qui permettent d'avoir une vision « schéma directeur » par secteur de collecte :

- Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy (2020),
- Etude du BSR + dimensionnement hydraulique du BSR par temps de pluie (2016),
- Simulation projet des collecteurs de la Boisse (2019),
- Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy (2020),
- Schéma directeur Sud aggro (2024) sur les secteurs La Martinière, Sainte Rose,
- Schéma directeur assainissement Cœur des Bauges (2018),
- Etude préliminaire du raccordement du secteur de la Féclaz à l'UDEP,
- Zonage d'assainissement Chambéry Métropole (2016), Cœur des Bauges (2015), Grand Chambéry (2019),
- Etude UDEP 2045 et étude gisement départemental des boues.

Sur la base de ces études, la réalisation d'un schéma directeur est prévu en 2026.

❖ Grand Lac

Il n'existe pas de prix de l'assainissement unique sur Grand Lac qui poursuit sa convergence tarifaire. L'harmonisation des tarifs communaux doit être atteint en 2028. Le prix du m³ d'eau du territoire de l'ex-CALB qui compte la majorité des abonnés est de **2,233 €HT** pour une consommation de 120 m³ en 2025 (montant indiqué hors redevances de l'agence de l'eau).

L'évolution de la redevance assainissement est projeté en évolution forte sur les prochaines années avec une augmentation de l'équivalent de 0,30 €/m³ chaque année sur l'année 2025 et au cours des quatre prochaines années.

Un schéma directeur a été actualisé en septembre 2025 qui recense l'ensemble des études réalisées ou en cours de réalisation. Il fait l'état des points suivants :

- Diagnostic de fonctionnement et perspectives sur le système d'assainissement Nord Lac,
- Diagnostic de fonctionnement et perspectives sur le système d'assainissement Sud Lac,
- Diagnostic et programme de travaux de réduction des eaux claires parasites sur Sud Lac.

B2-3 Gestion des eaux pluviales

❖ Grand Chambéry

La gestion des eaux pluviales urbaines correspond, au sens du code général des collectivités territoriales, « à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ». Les aires urbaines correspondent aux zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) du PLUi, telles que définies dans les documents d'urbanisme.

Le patrimoine est déterminé en premier lieu selon sa fonction et non selon sa typologie.

Le système GEPU est constitué exclusivement d'ouvrages publics et inclut les éléments suivants :

- *Les réseaux d'eaux pluviales strictes jusqu'à leur exutoire,*
- *Les regards et les branchements,*
- *Les ouvrages de gestion des eaux pluviales, enterrés ou à ciel ouvert,*
- *Les dispositifs de régulation,*
- *Les ouvrages sur le réseau (prétraitement, dessableurs, séparateurs d'hydrocarbures, pompage...).*

Une cartographie de référence des ouvrages relevant de la compétence eaux pluviales urbaines est établie, et mise à jour annuellement.

❖ Grand Lac

Grand Lac exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines telle que définie par l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette compétence s'exerce uniquement sur les ouvrages publics situés dans les aires « urbaines », c'est-à-dire les zones urbanisées ou à urbaniser au sens des documents d'urbanisme en vigueur y compris les ouvrages situés en aval de ces zones et en continuité hydraulique directe avec ces zones.

Pour plus de cohérence et éviter toute modification de ces zones urbaines, il a été convenu d'établir une cartographie de l'aire urbaine sur laquelle s'applique la compétence GEPU. Cette cartographie est basée sur la fusion des zones U et AU des documents d'urbanisme en vigueur en 2016 (date de prise de la compétence eaux pluviales urbaines par Grand Lac) et en 2022 (dernière révision des PLUi en vigueur).

B2-4 La GEMAPI

Le CISALB exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2019.

La structure est habilitée à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L211-7.

La compétence est déléguée par Grand Chambéry et Grand Lac et transférée par les 4 autres EPCI.

A ce jour, seul Grand Lac lève la taxe GEMAPI depuis 2022. Le conseil communautaire vote un montant total (2 200 000 € en 2025 correspondant à une estimation d'un besoin de financement de 600 000 € en fonctionnement et de 1 600 000 € en investissement pour le CISALB et le SHR).

Le produit voté par Grand Lac est ensuite réparti par l'administration fiscale entre les redevables des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la CFE proportionnellement aux recettes constatées l'année précédente sur le territoire (communes et interco). Le produit est alors rapporté aux bases de chacun des impôts pour déterminer le taux additionnel de la taxe GEMAPI.

C) LES ENJEUX EAU SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT EAU & CLIMAT

C1 Les enjeux EAU au regard du SDAGE et du PBACC

Ce chapitre rappelle les enjeux du bassin versant du lac du Bourget au regard du SDAGE et son programme de mesures (PDM) ainsi que du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Parmi tous ces enjeux, il identifie les actions prioritaires attendues par l'agence de l'eau. Dans le chapitre D, sont proposées les actions inscrites au contrat Eau & Climat (cf. l'Annexe 1).

C1-1 La gestion des milieux aquatiques

❖ La morphologie des cours d'eau

Le tableau suivant illustre les mesures du PDM ainsi que les actions attendues sur les masses prioritairement concernées par un enjeu de morphologie.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Ruisseau des marais	(MIA202) Réaliser une opération de restauration de cours d'eau	Restauration de la partie aval de l'auto-route.
Canal de Savières		Restauration des berges
Sierroz amont + Deysse		Restauration de la Deysse entre la RD1201 et la RD1211
Albanne		Restauration à l'amont du pont de Chacard
Leysse aval		Restauration entre les ponts de l'auto-route et du Tremblay Restauration entre les ponts du Tremblay et de la RD1201
Albenche	(MIA203) Réaliser une restauration du cours d'eau et de ses annexes	Restauration entre le pont des fleurs et le pont SNCF Restauration entre le pont SNCF et la Deysse
Lac du Bourget	(MIA303) Coordonner la gestion des ouvrages	Abaissement du niveau du lac tous les 4 ans pour restaurer durablement les roselières
	(MIA402) Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	

Le PDM 2022-2027 mentionne une pression morphologique sur le Nant Bruyant et le Belle-Eau qui sera traitée par une mesure intégralement reportée au-delà de 2027. D'autres cours d'eau non ciblée dans le PDM pourraient faire l'objet de travaux de restauration, comme le Nant Varon.

Une étude de l'espace de bon fonctionnement (trame bleue) a été mise en œuvre sur la Deysse, avec une finalisation du plan d'actions en 2025. Ce type d'outil d'aide à la décision contribue à :

- Définir l'enveloppe spatiale utile pour mener les travaux de restauration morphologique et pour mettre en œuvre les solutions fondées sur la nature dans le cadre du PAPI,
- Favoriser la préservation des ripisylves (biodiversité, lutte contre la hausse des températures, lutte contre les pollutions et inondations),
- Favoriser la préservation des milieux humides voire leur reconnexion et reconquête.

Il pourrait être envisagé sur d'autres rivières telles que le ruisseau des Marais ou le Tillet malgré un contexte moins favorable.

❖ La continuité écologique des cours d'eau

Le tableau suivant illustre les mesures du PDM, les actions attendues sur les masses prioritairement concernées par un enjeu de continuité.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Sierroz aval	(MIA301) Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Rendre franchissable le seuil Chez Blanc (ROE33921) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot
Sierroz aval		Rendre franchissable le seuil de la carrosserie (ROE80363) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot
Hyères	(MIA304) Aménagement ou suppression d'un ouvrage	Rendre franchissable le seuil du Pont Neuf (ROE54027) à Chambéry

Depuis 2019, 8 ouvrages ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique, ce qui est un très beau résultat. Il reste 3 ouvrages prioritaires infranchissables sur le bassin versant.

Enfin, le CISALB devra être attentif aux quinze (15) réservoirs biologiques présents sur le bassin versant pour d'éventuelles actions de préservation.

Enjeu PBACC : Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré élevé de vulnérabilité (4/5)** pour le RISQUE NATUREL LIÉ A L'EAU.

❖ Les zones humides et la biodiversité

Le tableau suivant cible les masses d'eau prioritairement concernées par les 2 mesures du PDM (MIA601 et 602), ainsi que les zones humides sur lesquelles le CISALB va agir dans le cadre du CEC.

Masse d'eau	Mesures PDM	Zones humides potentiellement concernées
Nant de Drumettaz	(MIA601) Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Les Longes
Monderesse		
Sierroz amont + Deysse		ZH le long de la Deysse, Crosagny-Braille-Beaumont, Sous La Tour
Tillet		Les Mentens, Marais de Vuillerme, Roman, Fournet-le-Lamphion
Mère		Les Chassettes
Albanne		Teraillet-Albanne
Ruisseau des Marais		Pré Lombard, Boisement humide de la combe
Leysse aval	(MIA602) Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Fontaine à Janon, Dessous les Cotes
Territoires les plus vulnérables à la perte de biodiversité		A définir dans le PGSZH

Le bassin versant a été précurseur en réalisant dès le début des années 2010 un Plan d'Actions en Faveur des Zones Humides (PAFZH). Cette hiérarchisation d'intervention a permis de restaurer une dizaine de zones humides de manière volontariste. Il conviendrait de relancer une nouvelle dynamique sur ce thème en actualisant le plan d'actions par la réalisation d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH), répondant ainsi aux objectifs du PBACC pour les territoires le plus vulnérables à la perte de biodiversité aquatique et humide.

Le PGSZH, préconisé par le SDAGE, donne une priorité à l'action dans une approche globale partagée, rapide et transposable à l'ensemble du bassin, en basant son raisonnement sur les fonctions des zones humides et les services rendus pour hiérarchiser les interventions d'après la faisabilité politique, technique et financière. Cette démarche offre également la possibilité d'identifier parmi les secteurs dégradés, ceux qui pourraient être mobilisés pour de la compensation de destruction de zones humides.

A noter, qu'il n'y a pas de site Natura 2000 identifié dans le PDM sur le bassin versant du Lac du Bourget.

Enjeu PBACC : Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré élevé de vulnérabilité (4/5)** pour la PERTE DE BIODIVERSITE AQUATIQUE.

Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré très élevé de vulnérabilité (5/5)** pour la PERTE DE BIODIVERSITE HUMIDE.

Le contrat vert et bleu « Lac du Bourget » se termine en 2025 : le portage d'actions de restauration de la trame turquoise permettrait de capitaliser sur l'expérience acquise et les compétences mises en œuvre dans ce cadre. Les projets éligibles portent sur la restauration d'habitats et de corridors écologiques en faveur des espèces inféodées aux milieux aquatiques.

La candidature de l'agglomération Grand Lac au programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO peut être également une opportunité supplémentaire de mobiliser les acteurs du territoire sur ces projets de restauration de la trame turquoise.

Pour mémoire, des projets de restauration de la trame turquoise ont été financés au CEN Savoie au cours du 11^{ème} programme : projet de restauration de corridor favorable à la cistude (corridor Savières), projet de restauration de la végétation littorale du lac du Bourget, projet de restauration d'habitats favorables au sonneur à ventre jaune et à l'alyte accoucheur.

C1-2 La ressource en eau

❖ La gestion quantitative

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures et actions du PDM.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval ----- Ruisseau des Marais Nant Bruyant Mère Hyères Leyse amont Leyse aval	(RES0202) Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Poursuite des actions du PGRE volet collectivités

Tillet Nant de Drumettaz Sierroz amont + Deysse Sierroz aval ----- Leysses amont Leysses aval Mère	(RES0203) Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	Poursuite des actions du PGRE volet industriel
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval ----- Ruisseau des Marais Nant Bruyant Hyères Leysses amont Leysses aval	(RES0201) Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Poursuite des actions du PGRE volet agricole
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval ----- Ruisseau des Marais Mère Hyères Nant Bruyant Leysses aval	(RES1001) Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Réviser ou instruire les autorisations sur les sources qui doivent faire l'objet d'une consigne de restitution et de volumes maximums prélevables
Leysses aval	(RES701) Mettre en place une ressource de substitution	Substitution des prélèvements agricoles par la création de la retenue du Noiray
Tillet	(RES701) Mettre en place une ressource de substitution	Création de la 2^{ème} tranche du barreau Est (canalisation de substitution)

Le caractère déficitaire de la ressource en eau sur le bassin versant du lac du Bourget a été mis en évidence dès le SDAGE 2010-2015. Le CISALB s'est emparé très tôt de cette problématique en réalisant des études Volumes Prélevables dès 2012, qui ont conduit à la validation d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en décembre 2016 par le Comité de Bassin versant du lac du Bourget.

Depuis, de nombreuses actions ont été menées et un bilan de ce PGRE a été produit en 2024.

Ce bilan montre des volumes économisés et substitués supérieurs à l'objectif fixé dans le PGRE reposant sur des travaux de réduction de fuites sur les réseaux AEP, de mise en place de débit réservé à l'aval des sources, du programme EAU climat, on agit ! auprès des communes et des particuliers mais aussi des projets de substitution de ressource en AEP et de stockage hors période de basses eaux en agriculture pour un total d'environ 2,2 millions de m³ sur 5 ans.

Malgré cela, le retour à l'équilibre quantitatif semble difficilement atteignable sur certains secteurs compte tenu des impacts du changement climatique déjà constatés. L'objectif poursuivi est de retrouver un fonctionnement naturel des cours d'eau. Les études et la concertation pour un PTGE sont lancées.

Sur toutes les masses d'eau, l'enjeu prioritaire est d'amplifier les économies d'eau des ménages, de l'agriculture, de l'industrie et des gestionnaires AEP. Il conviendra dans le PTGE de prioriser les actions d'adaptation au changement climatique menant à une stratégie de sobriété hydrique forte et généralisée.

❖ Rendement des réseaux AEP

Il n'y a pas de réseau AEP sur le bassin versant ayant un rendement inférieur à 50%. On note que plusieurs réseaux d'alimentation en eau potable ont des rendements faibles, inférieurs aux objectifs fixés par le Grenelle. Il s'agit, sur la Communauté d'Agglomération de Grand Lac, des unités de distributions suivantes : Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent et Tresserve, Chautagne Nord (Ruffieux, Serrières et Motz), Ancien Syndicat du Sierroz ainsi que Chanaz, Conjux, St-Pierre-de-Curtille et Vions.

L'amélioration de la connaissance des réseaux d'AEP ainsi que la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable sont à privilégier. Par ailleurs, des actions de stockage ou transfert en substitution temporelle ou géographique afin de soulager des ressources en déficit quantitatif peuvent être envisagées. Enfin, les projets de réutilisation des eaux usées traitées en substitution de prélèvements sur des ressources déficitaires peuvent aussi être une opportunité.

❖ Les ressources stratégiques pour l'eau potable

Plusieurs ressources stratégiques sont présentes sur le territoire : alluvions de la Plaine de Chambéry et alluvions du Rhône marais de Chautagne et de Lavours. Ces ressources ont été délimitées géographiquement par des études spécifiques. Cependant, il convient d'améliorer la connaissance de leur fonctionnement sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, dans un objectif de préservation.

L'exploitation future des alluvions du Rhône - marais de Chautagne pilotée par Grand Lac permettra de mobiliser une nouvelle ressource pour répondre aux besoins de substitution de ressource ou de secours de l'alimentation en eau potable des intercommunalités voisines. Cependant, la sobriété doit être le fil conducteur de ce projet afin de préserver cet aquifère sur le long terme.

❖ Retenir l'eau dans les sols

Le bassin versant est peu vulnérable à l'assèchement des sols selon le PBACC. Cependant, les actions de gestion intégrée des eaux pluviales, en les infiltrant au plus près de là où elles tombent, sont des actions « sans regret » qui contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Il s'agit ici de continuer à développer de réelles mesures naturelles de rétention d'eau (MNRE) et solutions fondées sur la nature (SFN). La désimperméabilisation des sols a déjà fortement été engagée. La gestion des eaux pluviales à l'échelle des parcelles agricoles est également un enjeu.

Enjeu PBACC : Le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré moyen de vulnérabilité (2/5)** pour l'ASSECHEMENT DES SOLS

C1-3 La qualité de l'eau

❖ Les pollutions d'origine agricole (nutriments et pesticides)

Le tableau suivant illustre pour chaque ME les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	(AGR0302) Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation ; au-delà des exigences de la Directive nitrates	Accompagnement de la profession agricole pour mettre en œuvre les actions issues de l'étude réalisée en 2018
Canal de Chautagne		Rappel général du cadre réglementaire de l'épandage et du stockage
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget Canal de Savières Ruisseau des Marais	(AGR0303) Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques	Actualisation de l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires

Lac du Bourget Ruisseau des Marais Albanne Belle-Eau	alternatives au traitement phytosanitaire	Mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques pour le prix agricole de l'eau
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	(AGR0802) Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Actualisation de l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires

Malgré la mobilisation du CISALB sur cette thématique au travers de l'opération « Objectif Zéro Pesticide », des études sur la Deysse ou de l'opération pilote dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de Métropole Savoie, les pressions persistent et impactent notablement plusieurs masses d'eau du bassin versant.

L'observatoire pesticides réalisé en 2024 montre une contamination généralisée sur certains bassins versants très agricoles. Des points d'attention sont également portés par les services des eaux sur certains captages AEP ou sur la nappe Chautagne (ressource stratégique). Les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- *Faire évoluer les pratiques et les cultures du territoire pour améliorer/ maintenir la situation de la ressource en eau ou anticiper les impacts,*
- *Rechercher les solutions pour valoriser économiquement les efforts des agriculteurs et pérenniser les changements,*
- *Sensibiliser les habitants, communiquer, informer.*

❖ Les pollutions d'origine domestique

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Leyse aval	(ASS0201) Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Poursuite des travaux sur le réseau unitaire du centre ancien de Chambéry
Mère	(ASS0302) Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Traitement des déversoirs d'orage (DO12 et du DO8) du réseau d'assainissement de Grand Chambéry
Canal de Chautagne	(ASS0402) Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Construction de la nouvelle STEU Savières rive droite (reprise des STEP de Chindrieux et Ruffieux avec rejet dans le Rhône)

En complément des mesures du PDM, les projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires d'assainissement pour leur infiltration ou réutilisation seront mis partout où cela est techniquement possible.

Les solutions fondées sur la nature de gestion des eaux pluviales à la source ont pour intérêt d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, mais contribuent également à l'adaptation des territoires au changement climatique. Elles permettent de recharger des nappes et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Ces solutions « sans regret » doivent permettre de réfléchir différemment la gestion de l'eau en zone urbanisée dense comme rurale dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme des collectivités.

Une animation spécifique sur le sujet, destinée à sensibiliser à la gestion intégrée des eaux pluviales et conseiller techniquement les maîtres d'ouvrages dans la conduite de leur projet est attendue sur le territoire du Lac du Bourget.

❖ Les pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues
Mère Albanne Ruisseau des Marais Leyse aval Belle-Eau	(IND0201) Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	Démarche opération collective Lac du Bourget pérennisée
Tillet Sierroz amont + Deysse	(IND0701) Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles	
Lac du Bourget Mère Albanne Ruisseau des Marais Leyse aval Belle-Eau Tillet Sierroz amont + Deysse	(IND0901) Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	

L'Opération Collective menée sur le territoire du Lac du Bourget depuis 2003 est un succès. Un nombre conséquent de diagnostics réalisés par Grand Chambéry et Grand Lac se sont concrétisés par des investissements réalisés par les entreprises pour mettre en conformité les rejets non domestiques. Les deux agglomérations entendent poursuivre leur travail afin de limiter les rejets diffus de substances toxiques dans les réseaux d'assainissement et le milieu naturel.

❖ L'eutrophisation des milieux aquatiques

Cinq (5) masses d'eau sont concernées : le lac du Bourget, le Sierroz amont et la Deysse, le Sierroz aval, la Leyse aval et le Belle-Eau.

Si les causes de l'eutrophisation sont multiples, les trois leviers d'actions sont connus : réduire les apports en phosphore et azote, restaurer la qualité physique des rivières et améliorer les conditions hydrologiques (réduire les prélèvements en eau).

Enjeu PBACC : le bassin versant du lac du Bourget présente un **degré élevé de vulnérabilité (4/5)** pour la DETERIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU.

C1-4 Le pilotage et la gouvernance du contrat

La composition du comité de bassin versant pourrait être retoiletté et étendue aux acteurs de l'urbanisme en intégrant un représentant du SCOT Métropole Savoie. L'étude de soutenabilité lancée par Métropole Savoie, structure porteuse du SCOT, est un bon exemple d'articulation entre les deux politiques de l'eau et de l'urbanisme.

Le CISALB et Métropole Savoie doivent tisser des liens visibles dans l'objectif de faire prendre en compte les enjeux de la GEMAPI dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT) en élaboration ou révision et dans les projets opérationnels d'aménagement.

C1-5 La stratégie de communication et de sensibilisation

Le CISALB doit mettre à jour sa stratégie de communication / sensibilisation pluriannuelle au regard des nouveaux enjeux du territoire en matière d'adaptation au changement climatique. La sensibilisation auprès du grand public et des scolaires reste une priorité du CISALB, par ailleurs en cohérente avec le Plan Eau, et en lien étroit par les agglomérations.

En effet, pour répondre aux enjeux du changement climatique les Services des Eaux des Agglomérations doivent adapter leurs systèmes d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales afin de réduire les prélèvements et accroître la préservation des milieux. Ces adaptations nécessitent d'importants investissements sur les infrastructures publiques.

Les Services des Eaux doivent donc à la fois promouvoir et soutenir les économies d'eau tout en conservant leurs pérennités financières uniquement basées sur l'encaissement des redevances. Cet équilibre dynamique sera basé sur une acculturation des publics aux enjeux de l'eau, des services et équilibres financiers associés.

C1-6 Les démarches prospectives et participatives

Il pourrait être utile d'identifier les territoires et/ou les projets sur lesquels développer une approche sociale (participation citoyenne, dialogue territorial, démarche d'utilité sociale, concertation ...). Ecouter et associer les territoires dans la construction des projets, les études sociales et les démarches concertées contribuent à une construction plus durable des projets, en associant les usagers de l'eau et des milieux aquatiques, les parties prenantes aux projets locaux (élus, acteurs économiques, associations, etc.) ainsi que les riverains et les habitants.

Dans le cadre de la concertation du PTGE, le CISALB a réalisé en 2024 une enquête citoyenne « Eau & climat : votre action compte ! ». Cette enquête a permis de recueillir après de plus de 1 000 habitants les ressentis et les priorités des grands enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

C2 Les autres enjeux Eau

Sont listés ci-après les autres enjeux :

- *La mise en œuvre du PAPI ;*
- *La gestion de la ressource en eau, la mutualisation et le secours à l'échelle interdépartementale avec le pilotage d'un schéma directeur inter-agglomérations regroupant Grand Annecy, Rumilly Terre de Savoie, Grand Lac et Grand Chambéry. Cette étude a été initiée en 2025 ;*
- *La qualité des milieux récepteurs avec l'étude d'adaptation des systèmes d'assainissement de Grand Lac et de Grand Chambéry aux contraintes climatiques (réduction du débit du Rhône), aux évolutions démographiques, aux contraintes énergétiques (DERU) et aux réduction des impacts des micropolluants. Cette étude a été initiée en 2025 ;*
- *La valorisation énergétique de l'eau : projets de piles hydrauliques sur le lac du Bourget.*

D) LES ACTIONS DU CONTRAT EAU & CLIMAT

D1 La contribution du contrat aux enjeux SDAGE et PBACC

Pour chacun des grands enjeux identifiés au chapitre C, il est présenté **une liste des actions** inscrites au Contrat Eau & Climat, répondant aux enjeux du SDAGE et du PBACC.

Les lignes « vertes » en bas de tableau sont des actions non visées par le PDM mais qui concourent à l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées et aux objectifs du PBACC.

(Les lignes en écriture marron signalent des actions hors contrat).

D1-1 La gestion des milieux aquatiques

❖ La morphologie des cours d'eau (et du rivage lacustre)

Le tableau signale les actions inscrites au Contrat Eau & Climat.

Masses d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Ruisseau des Marais	Réaliser une opération de restauration de cours d'eau	Restauration de la partie aval de l'autoroute	Etude AVP
Canal de Savières		Restauration des berges	(Etude CNR)
Sierroz amont + Deysse		Restauration de la Deysse entre la RD1201 et RD1211	(Travaux 2025)
Albanne		Restauration à l'amont du pont de Chacusard	
Leysse aval		Restauration entre les ponts de l'A41 et du Tremblay	Travaux 2026-28
		Restauration entre les ponts du Tremblay et RD1201	Travaux 2027-28
Albenche	Réaliser une restauration du cours d'eau et de ses annexes	Restauration entre le pont des fleurs et le pont SNCF	Travaux 2026-27
		Restauration entre le pont SNCF et la Deysse	Etude 2027*
Lac du Bourget	Coordonner la gestion des ouvrages et mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique	Abaissement du niveau tous les 4 ans pour restaurer durablement les roselière	(Baisse en 2025)
		Restauration Esplanade d'Aix-les-Bains	Etude AVP*
Nant Varon		Restauration entre la route de la Serraz et la RD14	Travaux 2027
Nant Bruyant	Réaliser une opération de restauration de cours d'eau	Restauration entre Costa de Beauregard et péage A41	Travaux 2027-28
Hyères		Restauration entre sortie du village et pont Quillère	Travaux 2027-28
Belle-Eau		Restauration entre le ch. du gas et la rue de Belledonne	Travaux 2026

* En cas de contexte favorable (maîtrise foncière, volonté politique et disponibilité budgétaire), certaines opérations pourront voir leur objectif progresser et passer à un stade de travaux.

Les travaux de restauration sur la Leyse aval (2027-28) et l'Albenche (2026) sont déjà en phase de maîtrise foncière.

Sur le Nant Varon et le Nant Bruyant, des travaux associant un double enjeux de protection contre les inondations et de restauration écologique sont à l'étude avec un cofinancement de Fonds Barnier, au titre du PAPI.

Le contrat prévoit également des interventions pour :

- *Limiter la propagation des EEE sur les rivières et le rivage lacustre,*
- *Mettre en œuvre un plan de gestion de la ripisylve sur les tronçons couvert par la DIG CISALB,*
- *Végétaliser des berges dépourvues de végétation pour améliorer la résilience des rivières au réchauffement climatique.*

❖ **La continuité écologique des cours d'eau**

Le tableau signale les actions inscrites au Contrat Eau & Climat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Sierroz aval	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Rendre franchissable le seuil Chez Blanc (ROE33921) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot	!
Sierroz aval		Rendre franchissable le seuil de la carrosserie (ROE80363) : montaison de la truite fario, de la truite lacustre des cyprinidés et du chabot	!
Hyères	Aménagement ou suppression d'un ouvrage	Rendre franchissable le seuil du Pont Neuf (ROE54027) à Cognin	Travaux 2028
Leyse amont	Aménagement ou suppression d'un ouvrage	Rendre franchissable les 5 seuils dont ROE40365/ROE40342/ROE40304	Etude AVP*
Nant Bruyant		Supprimer les seuils situés en aval du pont de la rue Costa de Beauregard	Travaux 2027-28
Nant Varon		Supprimer le seuil situé en amont du ch. de la scierie	Travaux 2027

! Les travaux incombent aux propriétaires des seuils et des droits d'eau. Le CISALB va tout mettre en œuvre auprès des propriétaires de ces trois seuils pour faire émerger des travaux de restauration de la continuité écologique sur ces ouvrages.

* En cas de contexte favorable (maîtrise foncière, volonté politique et disponibilité budgétaire), certaines opérations pourront voir leur objectif progresser et passer à un stade de travaux.

Bien que non prioritaire, le CISALB envisage de traiter la continuité des seuils suivants :

- *Leyse amont à la sortie des gorges au Bout du Monde (5 seuils dont 3 ROE),*
- *Nant Varon en amont du pont de la scierie (Cf. le chapitre D1-1),*
- *Nant Bruyant en aval du pont de la rue Costa de Beauregard (Cf. le chapitre D1-1).*

Parmi les quinze (15) réservoirs biologiques présents sur le bassin versant, quatre (4) d'entre eux sont déjà concernés par des travaux de restauration :

- *Le Sierroz amont et ses affluents : Deysse et Albenche (deux projets de restauration),*
- *Le Nant Varon (projet de restauration morphologique et continuité),*
- *La Leyse aval et ses affluents (restauration de la Leyse aval et du Nant Bruyant),*
- *L'Hyères et ses affluents (continuité seuil du pont Neuf).*

❖ Les zones humides et la biodiversité

Le tableau signale les actions inscrites au Contrat Eau & Climat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Zones humides	Inscrit au CEC
Nant de Drumettaz	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Les Longes	Notice de gestion Etude PRO Travaux 2026, 2027 et 2028*
Tillet		Les Mentens, Marais de Vuillerme, Roman, Fournet-le-Lamphion, Le Chenot	
Ternèze		Marais des Bauches	
Mère		Les Chassettes	
Albanne		Teraillet-Albanne	
Ternèze		Marais des Bauches	
Hyères		ZH des Fontaines	
Leyse aval		Fontaine à Janon, Dessous les Cotes	
Albenche		Sous La Tour	
Sierroz amont + Deysse		Les Farniers, Le Crouzet, Sous le chef-lieu, Sous les Gonnards, Le Mazet, La Sauge, Braille Village	
Territoires les plus vulnérables à la perte de biodiversité	Réaliser une opération de restauration d'une zone humides	Zone humide de la Deysse	Travaux 2026-28 actions EBF*
		Etangs de Crosagny, marais de Baumont	Nouveau Plan de gestion*
		Les zones humides prioritaires	Elaborer un nouveau PGSZH

* Le passage de la notice de gestion à l'étude PRO, voire aux travaux, repose essentiellement sur la maîtrise foncière.

En parallèle des études et travaux de restauration listés ci-dessus, le CISALB envisage de réaliser un **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides** (PGSZH), répondant aux objectifs du PBACC.

Par ailleurs, le CISALB continue d'animer la gouvernance du lac du Bourget, en lien avec l'Etat, (propriétaire), les maires, Grand Lac (compétences ports et plages, AEP) et les usagers.

D1-2 La ressource en eau

❖ La gestion quantitative

Les actions proposées ci-dessous sont « sans regret » ou s'inscrivent dans la continuité du PGRE. Elles ne traduisent qu'une partie de la stratégie de gestion quantitative et d'adaptation des usages de l'eau au changement climatique qui sera déployée sur la décennie à venir dans le cadre du PTGE (fin 2026). Les opérations de substitution de ressource seront notamment inscrites dans ce PTGE.

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures et actions du PDM.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Nant Bruyant Mère Hyères Leysse amont Leysse aval	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Poursuite des actions du PGRE volet collectivités	Travaux de réduction des fuites Diagnostic des consommations des bâtiments de l'agglo, production d'un plan d'économie d'eau. Travaux de réduction des fuites Défi -10% des consommations d'eau des bâtiments de l'agglo. Distribution de kit hydro-économiques aux nouveaux abonnés. Plan de communication et sensibilisation aux économies d'eau. Poursuite de l'animation CISALB de Eau Climat, on agit !
Tillet Nant de Drumettaz Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Leysse amont Leysse aval Mère	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	Poursuite des actions du PGRE volet industriel	
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Nant Bruyant Hyères Leysse amont Leysse aval	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Poursuite des actions du PGRE volet agricole	
Tillet Nant de Drumettaz Monderesse Sierroz amont + Deysse Sierroz aval Ruisseau des Marais Mère Hyères Nant Bruyant Leysse aval	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Réviser ou instruire les autorisations sur les sources qui doivent faire l'objet d'une consigne de restitution	
Leysse aval	Mettre en place une ressource de substitution	Substitution des prélèvements agricoles par la création de la retenue du Noiray	
Tillet	Mettre en place une ressource de substitution	Création de la 2^{ème} tranche du barreau Est (canalisation de substitution)	Tranche Combaruche - Silien 2027-2030

Il est prévu de renforcer les actions permettant des économies d'eau afin d'accroître la résilience du territoire face au changement climatique et de remplir les objectifs de diminution des prélèvements dans la ressource fixée par le Plan Eau afin d'accompagner les usages à la diminution de la ressource.

❖ Economies d'eau – sobriété des usages

Pour générer des économies d'eau, Grand Chambéry, Grand Lac et le CISALB vont mener des actions pour réduire les volumes bruts prélevés pour :

- *L'eau potable :*

- En promouvant le matériel à utiliser dans les **bâtiments publics** (réducteurs de pression, matériels hydro-économes : mousseur, écoWC sac, stop-eau, robinets temporisés, programmeurs, pilotage...), et **en extérieur** (goutte à goutte pour l'arrosage des espaces verts, des stades, des jardinières, etc.),
- En soutenant les **solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable** (réutilisation des eaux pluviales pour arrosage ou nettoyage voirie, ...),
- En incitant les particuliers à **réduire leur consommation** (dispositifs hydro-économes en achat groupés),
- En mettant les fontaines **en circuit fermé**,
- En luttant contre les fuites des réseaux,
- En adaptant les pratiques au changement climatique.

- *L'eau agricole :*

- En accompagnant les agriculteurs volontaires pour des investissements de modernisation des réseaux et des techniques d'irrigation, du pilotage de l'irrigation,
- En soutenant le développement des pratiques agroécologiques pour réduire l'assèchement des sols et retenir l'eau dans les sols (haies, couverture des sols, etc.) dans le cadre d'une démarche expérimentale.

- *L'eau industrielle :*

- Par des changements de process économes en eau,
- Par de la réutilisation d'eau.

L'opération **EAU climat, on agit !** sera prolongée pour les Communes dans la continuité de l'opération existante (2022-25).

❖ Connaissance et suivi de la ressource en eau et des usages

Le CISALB projette de moderniser 3 stations hydrométriques de suivi de la ressource en eau et des usages, en intégrant un suivi thermique sur ces cours d'eau. Par ailleurs, les gains écologiques des débits de restitution aux sources seront étudiés en période d'étiage sur 2 à 3 complexes sources / cours d'eau.

❖ Economie d'eau des usagers

Grand Chambéry envisage la distribution de kit hydro-économes aux nouveaux abonnés et plan de communication sur les économies d'eau.

Grand Lac envisage de réaliser des diagnostics des consommations de ses bâtiments et de produire un plan d'économie d'eaux et de soutenir financièrement l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

❖ Economies d'eau – lutte contre les fuites

Les deux agglomérations vont poursuivre l'amélioration de la connaissance des réseaux d'alimentation en eau potable ainsi que la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable.

Grand Chambéry vise la hausse du rendement autour de plusieurs axes d'actions :

- *L'amélioration de la connaissance : développement de la sectorisation par l'aménagement de chambres stratégiques, pose de nouveaux pré-localisateurs,*
- *L'amplification des recherches de fuites par externalisation d'une partie des prestations,*
- *Le renouvellement des compteurs de production,*

- *Le renouvellement des canalisations selon l'analyse multicritères et la localisation sur secteurs déficitaires (actions inscrites au CEC).*

Grand Lac prévoit des travaux pour améliorer le rendement des unités de distributions les moins performantes :

- *Sur la base du schéma directeur de septembre 2025, des travaux de réduction des fuites seront programmées sur les ouvrages (ouvrages et canalisations) d'eau potable du territoire,*
- *Equipements : pose de réducteurs de pression.*

❖ **Réutilisation des eaux usées**

Grand Chambéry veut développer la réutilisation des eaux usées de l'UDEP à destination des usages autorisés : hydrocurage des réseaux, lavage des sols de l'UDEP, lavage voirie, arrosage espaces verts, usages industriels et agricoles (inscrit au CEC).

Pour mémoire, Grand Lac déploie une unité de production de réutilisation des eaux usées traitées sur le site de la station d'épuration centre qui visera :

- *Dans un premier temps (2025) à permettre de substituer les eaux prélevées dans le milieu comme usage d'eau industrielle de la station d'épuration et de permettre de substituer les eaux prélevées sur le réseau d'eau potable utilisées pour le nettoyage des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que le nettoyage des camions d'ordures ménagères,*
- *Dans un deuxième temps (2026) Grand Lac proposera de substituer les eaux prélevées sur le réseau d'eau potable pour arrosage des terrains de sport et espaces fleuris ainsi que pour le nettoyage de voirie (hors CEC).*

❖ **Substitution des ressources AEP**

Dans le cadre de la sécurisation du secteur des Bauges, Grand Chambéry va engager la recherche de nouvelles sources pérennes.

Grand Lac projette la réalisation d'ouvrages et équipements permettant le transfert d'eau depuis les ressources excédentaires vers des bassins versant à ressources déficitaires :

- *Réalisation de la tranche 2 du réseau de transfert Barreau Est pour substitution des sources déficitaires du Pied du Revard (inscrit au CEC),*
- *Création d'un réseau de transfert Grésy-sur-Aix vers La Biolle pour substitution de la Monderesse (aides spécifiques du CEC),*
- *Travaux de création de transfert d'eau : substitution de La Roche St Alban par Mémard - Liaison Viviers du Lac - Bourget du Lac (aides spécifiques).*

❖ **Les ressources stratégiques pour l'eau potable**

Grand Chambéry lance une étude prospective sur la nappe alluviale de la plaine de Chambéry afin de mieux appréhender son évolution et les perspectives d'usages futurs (inscrit au CEC).

L'étude prospective à mener sur la nappe alluviale de la plaine de Chambéry nécessite en amont de compléter le maillage de piézomètre équipés afin d'améliorer les connaissances sur son fonctionnement : origine de la recharge, échanges nappe/rivières, réactivité aux aléas climatiques (équipement réalisé en 2025 hors CEC). Elle se poursuivra par une modélisation qui permettra d'anticiper son évolution selon les scénarii établis dans le cadre des études du changement climatique (inscrit au CEC).

Cette étude se fait en lien étroit avec le CISALB garant des enjeux de bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines. Le CISALB contribuera à l'étude par la quantification des échanges nappe/rivière, enjeux quantitatifs etc.

❖ Retenir l'eau dans les sols

La stratégie d'adaptation au changement climatique prise sous l'angle de la gestion quantitative repose également sur la mise en place d'actions fondées sur la nature (SFN) et de mesures naturelles de rétention des eaux (MNRE).

Les deux agglomérations envisageraient de porter cette politique de déconnexion / infiltration et désimperméabilisation auprès des établissements publics et des acteurs économiques dans le cadre des 2 opérations multithématiques **EAU climat, on agit !** (ou en dehors de ces opérations). Du temps d'animation pour l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets est ainsi fléché par les 2 services des eaux.

Un des enjeux du Contrat est de mobiliser l'enveloppe des Aides Spécifiques pour aider financièrement les communes pour des projets inférieurs à 2 000 m².

❖ Prospective de territoire

Dans le cadre du futur PTGE, le CISALB réalisera une étude prospective d'adaptation au changement climatique, en lien avec Métropole Savoie (Scot), pour construire une trajectoire socio-économique d'adaptation. Cette étude s'appuiera sur le bilan prospectif climatique d'ores et déjà réalisé en régie à l'horizon 2050, ainsi que sur l'étude de définition des chemins de soutenabilité à l'échelle du SCOT.

D1-3 La qualité de l'eau

❖ Les pollutions d'origine agricole (nutriments et pesticides)

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation ; au-delà des exigences de la Directive nitrates	Accompagnement de la profession agricole pour mettre en œuvre les actions issues de l'étude réalisée en 2018	Pas d'actions inscrites
		Rappel général du cadre réglementaire de l'épandage et du stockage	Pas d'actions inscrites
Canal de Chautagne		Action non définie	
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget Canal de Chautagne Ruisseau des Marais	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Actualisation de l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires	Actualisation de l'observatoire
Lac du Bourget Ruisseau des Marais Albanne Belle-Eau		Mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques pour le prix agricole de l'eau	Pas d'actions inscrites
Sierroz amont + Deysse Lac du Bourget	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Actualisation de l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires	Actualisation de l'observatoire

Le CISALB envisage d'actualiser l'observatoire de l'eau pour préciser les points noirs et identifier les actions nécessaires.

❖ Les pollutions d'origine domestique

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

Masse d'eau	Mesures PDM	Actions attendues	Inscrit au CEC
Leyse aval	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Poursuite des travaux sur le réseau unitaire du centre ancien de Chambéry	Report de la dernière phase en 2029 (hors CEC)
Mère	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Traitement des déversoirs d'orage (D012 et du D08) du réseau d'assainissement de Grand Chambéry	Travaux déversoir D08
Canal de Chautagne	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Construction de la nouvelle STEU Savières rive droite (reprise des STEP de Chindrieux et Ruffieux avec rejet dans le Rhône)	Etude pour création et/ou réhabilitation de la STEP Chautagne

Grand Chambéry envisage d'étudier l'équipement d'exutoires pluviaux pour le piégeage des macrodéchets (inscrit au CEC).

❖ Les pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)

Le tableau suivant illustre pour chaque masse d'eau les mesures du PDM et les actions attendues dans le contrat.

L'agence de l'eau est en mesure de financer les investissements des entreprises et collectivités dans leur travaux de réduction des rejets toxiques dispersés sous réserve de présentation des diagnostics réalisés par les intercommunalités en charge du service en charge des effluents non domestiques (END). Ces dernières devront aussi s'assurer de la conformité des travaux au moment du solde de l'aide de l'agence de l'eau (attestation d'achèvement des travaux à fournir).

Hors financement CEC, Grand Chambéry et Grand Lac souhaitent poursuivre l'opération multithématique avec mise en conformité des sites émetteurs de rejets au réseau d'eaux pluviales et usées.

❖ L'eutrophisation des milieux aquatiques

L'eutrophisation des cinq masses d'eau concernées sera atténuée par les actions envisagées pour :

- La réduction des apports en phosphore et azote (agriculture et assainissement),
- La restauration physique des rivières,
- L'amélioration des conditions hydrologiques (par réduction des prélèvements en eau).

Il n'y a donc pas d'actions spécifiques pour atteindre cet objectif. Pour réduire cette fragilité des milieux, les collectivités et services de l'Etat s'engagent à maintenir une vigilance particulière pour assurer la non-dégradation de la situation.

D2 L'instance de gouvernance du contrat

L'instance de gouvernance du contrat est le Comité de bassin versant du lac du Bourget, installé depuis mai 1999. C'est lui qui définit la politique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, en s'appuyant sur le CISALB, structure porteuse, pour mettre en œuvre les actions et animer le contrat.

Ce comité s'est réuni à 33 reprises depuis mai 1999. Ces dernières années, le comité est convoqué 1 fois par an. Il permet aux différentes parties prenantes d'échanger et de débattre, de suivre l'avancement des projets et démarches de leurs territoires et de s'assurer de leur coordination dans un cadre concerté.

Le comité de bassin versant du lac du Bourget est composé des 3 collèges suivants :

- *Le collège des collectivités territoriales (64 communes du bassin versant, 6 EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, etc.),*
- *Le collège des usagers (Chambres consulaires, CENS, AAPPMA, FNE, LPO, etc.),*
- *Le collège des administrations et établissements publics (services de l'Etat, Agence de l'eau, CNR, SNCF, etc.)*

Le président du comité de bassin versant du lac du Bourget a toujours été le(la) président(e) du CISALB. L'assiduité des membres d'un varie d'un mandat à l'autre mais est plutôt bonne (50 à 60% de présent).

La gouvernance du contrat s'effectue à d'autres échelles :

- *Les commissions GEMAPI des agglomérations,*
- *Les conseils d'exploitation des services des eaux des agglomérations.*

Le CISALB, en tant que structure porteuse des contrats, assure les missions suivantes :

- *La rédaction du document contractuel,*
- *La coordination et le suivi de la programmation,*
- *La rédaction du bilan.*

Dès qu'une opération le nécessite, le CISALB met en place des comité (Cotech et Copil) pour permettre au maître d'ouvrage, ses partenaires techniques, réglementaires et financiers et les élus de travailler ensemble.

La refonte de la composition du Comité de bassin versant du lac du Bourget doit être engagée pour intégrer Métropole Savoie (porteur du SCOT) et des représentants socio-économiques (SEA73, ADABIO, etc.).

D3 Le CISALB : la structure porteuse du contrat

D3-1 Les statuts du CISALB

Le CISALB est un syndicat mixte fermé regroupant 6 EPCI : Grand Chambéry (Savoie), Grand Lac (Savoie), Cœur de Chartreuse (Savoie et Isère), Cœur de Savoie (Savoie), Grand Annecy (Haute-Savoie) et Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie). Depuis 2018, les statuts du CISALB sont les suivants.

❖ La protection et la mise en valeur de l'environnement (compétence obligatoire)

- *La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,*
- *La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,*

- *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques,*
- *L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.*

❖ **La GEMAPI (compétence optionnelle)**

Cette nouvelle compétence peut être exercée en transfert ou par délégation. Le CISALB est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L211-7, à savoir :

- *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,*
- *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,*
- *La défense contre les inondations,*
- *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

❖ **Des compétences optionnelles historiques**

- *La gestion réglementaire de la plaine de la Coua et du vallon des Cavettes de Viviers-du-Lac,*
- *Les études, la réalisation, la gestion, le financement de la galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône ainsi que de la portion de conduite commune aux deux agglomérations.*

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CISALB assume la maîtrise d'ouvrage des études et travaux sur la GEMAPI. Le CISALB est aussi labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) depuis mars 2019.

D3-2 Les missions du CISALB dans le cadre du contrat

Le CISALB a en charge :

- *L'animation et la gouvernance du contrat,*
- *L'animation du volet Gestion de l'eau et des milieux aquatiques + biodiversité + suivi,*
- *L'animation du volet Ressource en eau et qualité de l'eau,*
- *L'Animation du volet Sensibilisation et communication.*

D3-3 Les moyens humains et financiers sur le contrat

Le CISALB emploie 23 agents titulaires de la fonction publique : 11 techniques (5 ingénieurs, 6 techniciens), 3 administratifs, 3 animateurs pédagogiques et 6 agents d'entretien (brigade bleu).

Les investissements portés par le CISALB concernent principalement des travaux de prévention des inondations et de restauration des rivières et zones humides co-financés par les subventions de l'Etat (PAPI) et de l'agence de l'eau (Contrat de bassin versant).

L'auto-financement est refacturé aux EPCI concernés, généralement Grand Chambéry de Grand Lac ; ce dernier levant la taxe GEMAPI depuis 2022.

❖ Animation et gouvernance du Contrat

Les missions sont les suivantes :

- Rédiger le document contractuel,
- Coordonner les MOA et partenaires pour mettre en œuvre le programme d'actions,
- Assurer le respect de la programmation,
- Organiser la gouvernance de la démarche,
- Piloter la stratégie de communication,
- Assurer le lien direct avec l'agence de l'eau,
- Renseigner le tableau de bord du contrat,
- Evaluer et rédiger le bilan du contrat.

Moyen humain prévisionnel : **70 jours / an**

1 ingénieur : 70 jours / an

❖ Animation du volet Gestion des milieux aquatiques + biodiversité + suivi

Les missions sont les suivantes :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de restauration écologique et de continuité des rivières et des zones humides, ce qui implique de :
 - Préparer, animer et restituer les réunions relatives aux actions,
 - Rédiger des cahiers des charges techniques,
 - Piloter les processus de passation et d'exécution des marchés publics,
 - Lire et valider tous les documents techniques,
 - Participer aux réunions de restitution d'études et/ou de chantier,
 - Réceptionner les travaux.
- Animer et coordonner l'EBF de la Deysse,
- Animer et coordonner le PGSZH,
- Animer et coordonner la stratégie foncière sur les zones humides,
- Mettre en œuvre le plan de gestion de la ripisylve et des EEE,
- Animer et coordonner le programme de végétalisation des berges dégradées,
- Animer la gouvernance du lac,
- Coordonner les suivis écologiques (lac, observatoire rivières, etc.).

Moyen humain prévisionnel : **1 000 jours / an**

1,3 ingénieurs : 285 jours / an

3,3 techniciens : 725 jours /an

❖ Animation du volet Ressource en eau / Qualité de l'eau

Les missions sont les suivantes :

- Animer et coordonner le PTGE,
- Animer et coordonner les **EAU climat, on agit !** en lien avec les services des eaux,
- Animer et coordonner le volet Eau et agriculture du PTGE,
- Animer et coordonner l'opération expérimentale d'aménagements agricoles paysagers pour le ralentissement et l'infiltration d'eau dans les sols,
- Réaliser les suivis hydrométriques,
- Réaliser les bilans ressources/usages et les études hydrologiques et des usages de l'eau du PTGE,
- Participer à la gestion de crise sécheresse (suivis et comités départementaux),

- Réaliser les suivis des toxiques (pesticides, PFAS),
- Animer et coordonner le protocole pollutions sur le lac et les rivières.

Moyen humain prévisionnel : **550 jours / an**

1 ingénieur : 220 jours / an

1,5 techniciens : 330 jours /an

❖ Animation du volet Sensibilisation

Les missions sont les suivantes :

- Conception et coordination de projets pédagogiques à destination de tous les publics
 - Fédérer et coordonner les partenariats pour bâtir et mettre en œuvre des projets,
 - Collecter les données nécessaires à la conception des projets,
 - Rédiger les textes, concevoir l'iconographie et les supports muséographiques,
 - Coordonner les moyens humains et matériels,
 - Gérer le budget
 - Suivre les indicateurs et évaluer des projets
- Promouvoir les activités pédagogiques et le site d'Aqualis,
- Animer la relation presse,
- Concevoir les supports numériques ou papiers,
- Administrer le site internet et les réseaux sociaux,
- Participer à la stratégie de communication du CISALB, en lien avec le directeur et les responsables de volet.

Moyen humain prévisionnel : **800 jours/an + temps vacataires**

1 ingénieur : 220 jours / an

2,6 agents : 570 jours /an + temps vacataires

❖ Animation par Grand Chambéry et Grand Lac

Les missions sont décrites dans les fiches actions :

- PLUV-2 (Grand Chambéry)
- PLUV-3 (Grand Lac)

D4 La stratégie sensibilisation et de communication

Depuis deux décennies, le CISALB mène des actions de sensibilisation auprès de tous les publics sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Chaque année :

- **13 500 pers.** sont sensibilisées, dont plus de **8 000 jeunes** dans un cadre scolaire ou extrascolaire,
- **850 activités** sont organisées : animations scolaires, ateliers, conférences, événements grand public, visites thématiques, etc.

Ces actions s'appuient sur des équipements et sites d'observation qui illustrent les enjeux du territoire :

- Aqualis, le centre d'interprétation du lac du Bourget et son laboratoire pédagogique (Aix-les-Bains),
- Le laboratoire pédagogique du service des eaux de Grand Chambéry,
- L'Observatoire des Aigrettes (Le Bourget-du-Lac),
- Le site réhabilité des Cavettes (Le Viviers-du-Lac),
- Le bras de décharge de la Leysse (Le Bourget-du-Lac),
- Des sites d'AEP : le Puits des Îles et la source de Saint-Saturnin à Grand Chambéry,

- Les UDEP de Grand Chambéry, de Challot, d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac.
- Le cheminement « Au fil de l'eau », le site des Mottets, le lac du Bourget, la Leysse, le Tillet et le Sierroz, ces sites servant de supports d'apprentissage pour les groupes accueillis,
- La retenue collinaire de la Villette.

Confrontée aux défis climatiques actuels, la stratégie de sensibilisation portée et coordonnée par le CISALB visera à accompagner les publics vers une démarche de résilience face à chaque enjeu du Contrat. Il s'agira de s'appuyer sur des méthodes adaptées aux évolutions sociétales, en intégrant :

- Les biais cognitifs qui influencent les comportements de manière inconsciente,
- L'incitation positive pour encourager le passage à l'action,
- Les nouveaux récits visant à impulser un changement culturel nécessaire à l'efficacité des actions,
- Une approche pédagogique modulable selon les spécificités du public concerné.

Pour chaque axe, de nouvelles approches pédagogiques (à destination du public scolaire) et des stratégies de communication (pour le grand public) seront à développer.

❖ **La gestion quantitative de l'eau**

La résilience des habitants sera renforcée en approfondissant leur compréhension des impacts du changement climatique sur la ressource en eau locale, tout en valorisant les actions collectives et les gestes individuels utiles. Les principales agglomérations du territoire mèneront des actions de communication pour promouvoir l'eau distribuée et encourager cette consommation responsable. L'objectif est d'informer sur les usages de l'eau (domestique, agricole, industriel), les leviers d'économie disponibles et les pratiques adaptées mises en place, notamment dans le cadre du PTGE.

Pour le public jeune et scolaire, l'accent sera mis sur la découverte interactive des enjeux liés à l'eau et au climat (enquêtes individuelles ou collectives préalables...). À travers des approches pédagogiques ludiques, concrètes, sensibles et positives, les élèves seront amenés à comprendre l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et à explorer des solutions concrètes, voire en imaginer. Des ateliers, jeux et projets collaboratifs favoriseront l'engagement des jeunes et des équipes éducatives, en les sensibilisant aux leviers d'action à leur échelle.

❖ **La protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**

La sensibilisation aux dispositifs de lutte contre les pollutions, notamment l'assainissement collectif, se poursuivra à travers des actions adaptées aussi bien aux individus qu'aux groupes grand public ou scolaires.

Pour capter l'attention et favoriser l'appropriation des enjeux, des interventions innovantes et immersives seront proposées : des opérations ciblées viendront enrichir cette démarche avec des formats décalés et surprenants, mêlant pédagogie et créativité, tout en mettant en avant des solutions concrètes. Qu'il s'agisse de démonstrations interactives, de mises en situation ou d'animations participatives, l'objectif sera de susciter une prise de conscience active et un passage à l'action.

❖ **La préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques**

Les services rendus par les milieux humides seront valorisés en travaillant sur les biais cognitifs (cf. ci-après). La perception de ces milieux a déjà évolué, il s'agit d'aller désormais plus loin en cultivant l'enjeu de préservation.

Ainsi la communication des actions de restauration entreprises permettra de rendre visible à moyen terme les résultats d'actions entreprises. Il s'agit donc de poursuivre la communication sur du moyen terme post chantier. La personnalisation des milieux concernés renforcerait le lien émotionnel avec la nature.

Par ailleurs, il s'agira de continuer à enrichir les connaissances des jeunes sur la biodiversité des milieux aquatiques, en particulier en développant leur capacité à analyser les composants des écosystèmes aquatiques. L'objectif est de renforcer leur compréhension systémique, tout en

approfondissant leur connaissance détaillée de chaque élément constitutif de ces écosystèmes. Le lien sensible à la nature sera recherché pour tisser cette dépendance parfois oubliée de l'individu au milieu qui l'abrite.

❖ **De manière transversale**

Les modules pédagogiques du type « Le LAC commence ICI » pourront être démultipliés, par la création participative de nudges (outils pour modifier nos comportements au quotidien) à partager à l'échelle des communes engagées. Ces derniers peuvent traiter des consommations d'eau tout comme des comportements à adopter face aux événements climatiques extrêmes (trop d'eau ou pas assez d'eau).

Des événements thématiques annuels seront organisés, à la fois pour les scolaires et le grand public, afin de valoriser chaque année les enjeux de l'eau sur le territoire. Ces événements auront pour objectif de renforcer la compréhension du grand cycle de l'eau, en expliquant ses enjeux écologiques, économiques et sociaux. Ils mettront en lumière les initiatives locales de gestion de l'eau, de préservation des milieux aquatiques et de résilience face aux risques climatiques. À travers des animations interactives, des conférences, des visites guidées et des ateliers pratiques, ces événements favoriseront une approche participative, engageant chacun à mieux comprendre les défis de l'eau et à agir de manière responsable. En enrichissant chaque édition par des thématiques variées et actuelles, l'objectif est de cultiver un lien fort entre les citoyens et la ressource en eau, tout en renforçant leur implication dans la préservation de cet enjeu vital.

Les actions de sensibilisation pourront être enrichies d'actions de communication sur le web, en se concentrant sur des contenus courts et visuels (infographies, images impactantes, courtes vidéos...), des contenus interactifs : quizz, challenges locaux et les actions portées par les collectivités partenaires à relayer.

Les actions de sensibilisation tâcheront de prendre en compte principalement :

- *Les biais de normalité (qui amènent l'individu à sous-estimer les risques) en partageant des retours d'expériences concrets et positifs qui impactent le quotidien de chacun*
- *Les biais de temporalité pour soutenir une vision positive à moyen terme,*
- *L'impact des petits gestes cumulatifs auxquels les individus croient de moins en moins,*
- *La valorisation d'actions simples et non engageantes afin de lutter contre le biais d'omission (qui privilégie l'inaction par peur des conséquences),*
- *La narration positive et inspirante sera recherchée pour cultiver un avenir désirable qui pourra prendre appui sur des témoignages ou partage d'initiatives d'adaptation réussies. Les milieux aquatiques seront valorisés au statut d'acteurs vivants du territoire pour soutenir ce rapprochement à la nature sur lequel travaille le CISALB depuis les précédents contrats.*

L'évaluation des actions se concentrera sur les retours des participants ainsi que des partenaires engagés. Un bilan annuel intégrera le nombre d'activités réalisées, le nombre de participants accueillis et permettra d'identifier les actions entreprises par enjeu du contrat et ses résultats.

A ces actions de sensibilisation, il est prévu de mettre en œuvre les outils de communication classiques sur chaque projet d'envergure porté par le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac (article pour la presse, notre site internet et nos réseaux sociaux, inauguration avec son dossier de presse, panneau informatif des travaux).

L'action spécifique **Eau climat, on agit !** pourrait être déclinée en trois sous-actions :

- *La gestion vertueuse de l'eau dans les communes (opération en cours et à poursuivre dans le CEC),*
- *La gestion vertueuse de l'eau dans les entreprises (déclinaison proposée dans le CEC),*
- *La gestion des milieux aquatiques dans les communes (déclinaison proposée dans le CEC).*

Ces deux nouvelles déclinaisons de l'opération « phare » devront être accompagnés par des outils de communication spécifiques. Un budget de 10 000 €HT par an est inscrit à cet effet (plaquette, exposition thématique, développement internet, etc.).

Enfin, la réalisation du PTGE conduit à provisionner deux dépenses :

- Des outils de communication pour accompagner les phases de concertation des acteurs de l'eau et des représentants des usagers et de communication du grand public (20 000 €HT),
- Un événement grand public avec l'animation de stands animés et la création d'une fresque de Street-art sur les enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (30 000 €HT).

Grand Chambéry prévoit :

- De mettre en œuvre un plan de communication sur les économies d'eau (création de support de communication, diffusion, campagnes d'affichage, film),
- Un accompagnement des acteurs économiques du territoire et sensibilisation des habitants dans le cadre de l'opération multithématique – bons gestes en matière de micropolluants, d'économie d'eau, de rejets au réseau d'eaux usées, compréhension du cycle de l'eau et changement climatique.
- D'organiser une conférence sur l'eau,
- De créer un stand et des supports de sensibilisation dans le cadre des journées du patrimoine, de la Journée Mondiale de l'Eau et autres événements.

Grand Lac prévoit :

- De créer la marque "Eau de Grand Lac" (identité visuelle et charte graphique),
- De créer un site internet dédié : portail client avec volets abonnement/résiliation/paiement/conso/transmission d'index/info qualité de l'eau distribuée et du milieu/ règlements services / rapport d'activité / fil d'actualité / prog d'investissement / vidéo pédagogique / actualités d'exploitation,
- De créer des supports pédagogiques grand public et un stand pour les journées du patrimoine, la journée mondiale de l'eau et des forums de recrutement.

Une réflexion transversale autour de la communication de crise sécheresse (sur les 4 niveaux d'alertes) sera réalisée avec l'ensemble des structures concernées (Grand Lac, Grand Chambéry, CISALB, DDT) afin de gagner en cohérence et en efficacité auprès des usagers de l'eau publics, privés et les citoyens.

D5 L'adéquation du contrat avec les moyens prévus

Le contrat Eau & Climat comprend 100 actions pour un budget de **66,5 millions d'euros HT**.

Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac ont démontré, à travers quatre précédents contrats avec l'agence de l'eau, leur capacité à mener à terme des programmes d'actions ambitieux.

Les moyens humains mobilisés pour réaliser ce nouveau contrat permet d'envisager un taux de réalisation ambitieux.

Pour ce qui concerne le CISALB, les **18 millions d'euros** d'actions du contrat seront portés par une équipe expérimentée, constituée de 4 ingénieurs, 6 techniciens, 3 médiateurs pédagogiques et 3 agents administratifs et financiers.

Les services des eaux des agglomérations sont constitués d'équipes techniques et administratives expérimentées et performantes pour réaliser leur programme d'actions : **29 millions d'euros pour Grand Chambéry** et **18 millions d'euros pour Grand Lac**.

D6 Les indicateurs de suivi du contrat

Les indicateurs listés ci-dessous seront produit lors des points d'avancement annuels et à l'occasion du bilan d'évaluation de fin de contrat :

Indicateurs	Unité
Consommation de l'enveloppe des aides	€ et %
Dont consommation de l'enveloppe des aides spécifiques	€ et %
Nb de réunions de l'instance de gouvernance	Nombre / an
Nb d'actions garanties réalisées / prévues	%
Nb d'actions spécifiques réalisées / prévues	%
Nb d'actions PAOT réalisées / prévues	%
Nbre de défi PBACC réalisé / prévu	%
Surface de zone humide en maîtrise foncière	Ha
Surface de zone humide restaurée	Ha
Linéaires de cours d'eau restaurés	m
Linéaire de cours d'eau géré sur les EEE	M
Nb d'ouvrages rendus franchissables	Nombre
Nb d'arbres et d'arbustes plantés	Nombre
Surface désimperméabilisée	Ha
Volumes d'eau économisés (AEP, IND, Agri)	m ³
Volumes d'eau substitués (AEP, IND, Agri)	m ³
Nb de communes nouvellement engagées dans Eau climat, on agit !	Nombre

E) LE CONTRAT

Il est convenu entre :

- Le CISALB, représenté par sa Présidente, **Madame Marie-Claire BARBIER**, agissant en vertu de la délibération du 08/10/2025,

et,

- Grand Chambéry, représenté par son Président(e), **Monsieur Thierry REPENTIN**, agissant en vertu de la délibération du 25/09/2025,

et,

- Grand Lac communauté d'agglomération, représenté par son Président, **Monsieur Renaud BERETTI**, agissant en vertu de la délibération du 23/09/2025,

et,

- Le Département de la Savoie, représenté par son Président, **Monsieur Hervé Gaymard**, agissant en vertu de la délibération du 16/11/2025,

et,

- l'Etat, représenté par sa Préfète, **Madame Vanina NICOLI**,

et,

- La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par **Philippe JUSSERAND** en sa qualité de directeur régional de la Banque des territoires Auvergne Rhône Alpes, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature du Directeur général

et,

- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée son Directeur Général, **Monsieur Nicolas MOURLON**, agissant en vertu de la délibération d'application 17/12/2025 du Conseil d'Administration de l'agence

Les termes du contrat suivant :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- Le programme d'actions que le CISALB va engager en vue de répondre aux préconisations de l'agence de l'eau,
- Le programme d'actions que le CISALB va engager en vue de répondre aux préconisations de l'Etat.

Ainsi que :

- Les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme d'actions,
- Les conditions d'attribution des aides financières de l'Etat pour la réalisation de ce programme d'actions.

Article 2 - Périmètre et structure porteuse

Le présent contrat porte sur le périmètre du bassin versant du lac du Bourget et le secteur des Bauges. Il est animé par le CISALB.

Article 3 - Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028**.

Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier

Le programme d'actions, objet du présent contrat, est présenté en Annexe 2 (tableau financier) et en Annexe 3 (fiches actions).

Article 5 – Engagements des signataires

L'engagement des signataires du contrat doit être cohérent avec leur capacité d'investissement financier et humain sur la durée du contrat.

5.1. Engagement du CISALB

En tant que **maître d'ouvrage** :

- *Le CISALB s'engage à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (Cf. l'Annexe 2),*
- *Le CISALB s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions / conventions d'aide.*

En tant que **structure porteuse** du contrat :

- *Le CISALB s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance,*
- *Le CISALB s'engage à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions du contrat.*

5.2. Engagement de GRAND CHAMBERY

GRAND CHAMBERY s'engage à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (Cf. l'Annexe 2).

GRAND CHAMBERY s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide.

GRAND CHAMBERY s'engage à définir et formaliser une trajectoire de sobriété hydrique ambitieuse en lien avec l'exercice de ses compétences avant le 31/12/2026.

GRAND CHAMBERY s'engage à lancer les études d'actualisation des schémas directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement avant le 31/12/2026.

5.3. Engagement de GRAND LAC

GRAND LAC s'engage à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (Cf. l'Annexe 2).

GRAND LAC s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide.

GRAND LAC s'engage à définir et formaliser une trajectoire de sobriété hydrique ambitieuse en lien avec l'exercice de ses compétences avant le 31/12/2026.

5.4. Engagement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau RMC s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

La date de validation du contrat par les instances de l'agence de l'eau fait foi.

Les montants d'aides de l'agence de l'eau sont indiqués sous réserve des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve :

- de la confirmation des conditions d'éligibilité, notamment de la conformité des compteurs de prélèvement et de l'existence d'un schéma directeur d'eau ou d'assainissement de moins de 10 ans),
- de l'assiette de l'aide déterminée à partir des données techniques du projet,
- des coûts plafonds en vigueur,
- dans le respect du calendrier d'engagement des opérations,
- du dépôt des demandes d'aide au plus tard 6 mois avant la date de fin du contrat soit le 30 juin 2028.

Les taux de subvention affichés au contrat pour l'accompagnement des projets de restauration des milieux aquatiques sont indicatifs. Ils seront définis lors de l'instruction de la demande d'aide car le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

Le versement du solde des aides concernant le petit cycle de l'eau pour GRAND CHAMBERY sera conditionné à la fourniture du rapport d'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.

L'engagement financier de l'agence de l'eau ne pourra excéder un montant total d'aides de **21 500 738 €**.

Les montants sont indiqués sous réserve des disponibilités financières de l'agence ainsi que du respect de l'enveloppe financière totale du contrat.

5.5. Engagement du Département de la Savoie

Dans le cadre des enjeux de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques en lien avec l'adaptation des territoires au dérèglement climatique, le Département étudiera avec attention les demandes de financement issues de ce contrat selon ses modalités d'intervention en vigueur lors du dépôt des dossiers et dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues à cet effet.

5.6. Engagement de la Caisse des Dépôts (CDC)

La Caisse des Dépôts s'engage à accompagner les collectivités et le secteur public local dans la structuration et le financement de projets visant à la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique répertorié dans ce contrat eau et climat. Cet accompagnement se traduit par une offre de produits financiers spécifique incluant les aqua-prêts (prêts bancaires sur des durées longues, jusqu'à 60 ans), des possibilités d'investissements directs dans les sociétés (apports en capital, d'avances en compte courant, de titres participatifs, d'obligation convertibles et de prêts subordonnés), le déploiement de la consignation, ainsi que l'intégration dans le collectif Aquagir. www.aquagir.fr

Les maîtres d'ouvrage, signataires du contrat eau et climat, peuvent consulter les offres de la banque des territoires de la CDC à l'adresse suivante : [Offres de gestion de l'eau et préservation | Banque des Territoires](#) ou contacter le représentant de la banque des territoires.

Pour chaque sollicitation financière auprès de la Caisse des Dépôts, celle-ci demeure souveraine pour décider du financement des sollicitations, qu'il s'agisse d'un financement en ingénierie, en prêt ou en investissement. L'ensemble des engagements pris est subordonné aux autorisations préalables des instances compétentes de la CDC.

Les interventions de la CDC seront décidées dans le respect de sa doctrine interne et selon ses critères d'investisseur avisé, ainsi que le cas échéant, dans le respect du droit de la concurrence et de la commande publique.

La mise en œuvre des actions et projets dans le cadre du contrat donnera lieu à la conclusion de conventions particulières, qui définiront les objectifs de chaque action et projet, et préciseront les engagements et modalités d'intervention techniques et financières de chacune des parties.

5.7. Engagement de l'Etat

L'État s'engage à étudier prioritairement les projets portés par le territoire dans le cadre de ce présent contrat et répondant aux CRTE territorialement concernés. Les dossiers seront étudiés au travers des outils de l'Etat en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de financement, en particulier la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), conformément aux règles d'emploi de chacune de ces dotations.

Article 6 - Modalités de pilotage, suivi et évaluation du contrat

Se référer aux modalités de pilotage et de suivi du contrat dans les parties instance de gouvernance et structure porteuse. L'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation :

- *d'un point d'avancement annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée,*
- *d'un bilan d'évaluation en fin de contrat,*
- *pour les contrats supérieurs à 3 ans, d'un bilan à mi-parcours.*

Le bilan d'évaluation de fin de contrat devra aborder les points suivants :

- *Bilan financier,*
- *Bilan technique (cf. liste d'indicateurs de suivi du contrat),*
- *Résultats vis-à-vis des objectifs du contrat (PDM/PBACC),*
- *Fonctionnement de la démarche et de sa gouvernance.*

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

Article 7- Modification et résiliation

Si besoin, le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle. L'avenant est utilisé pour une prolongation de durée d'un an ou pour une révision du montant des actions prévues dans la limite de 10%. En dehors de ces deux cas, un nouveau contrat est à envisager.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Fait àle.....

Préfète de la Savoie
Madame Vanina NICOLI

Directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse
Monsieur Nicolas MOURLON

Présidente du CISALB
Marie-Claire BARBIER

Président du Conseil Départemental
Hervé GAYMARD

Président de Grand Chambéry
Thierry REPENTIN

Président de Grand Lac
Renaud BERETTI

Directeur régional de la Banque des territoires
Auvergne Rhône Alpes
Philippe JUSSERAND